



Règlement Particulier Championnat Départemental Adulte 11 & 12 Juin 2022 Saint Renan

Article 1 : Généralités

Le tournoi se déroule en application des règlements de la Fédération Française de badminton (FFBaD), et du règlement du « Championnat Départemental Adulte » du Comité départemental de badminton du Finistère (le Comité Départemental) et du présent règlement.

Le présent règlement vise à compléter le règlement du CDA du Comité Départemental.

Article 2 : Responsabilités de l'organisateur

Le CDA est sous la responsabilité du GEO, M Ludovic Chapin.

Le Juge-arbitre de la compétition est Monsieur Stéphane Brochard, son adjoint Anthony Bourbigot, leurs décisions sont sans appel.

Article 3 : Format de la compétition

Le tournoi se déroule en simple, double et mixte en catégories N, R, D et Vétéran (à partir de V2).

Les tableaux sont limités à 12 participants (joueur ou paire) par tableau.

Article 4 : Tableaux

La confection des tableaux sera réalisée par le comité départemental en collaboration avec le juge-arbitre.

Le classement hebdomadaire des joueurs à prendre en compte, afin de constituer les tableaux correspondants (joueurs qualifiés et têtes de séries), sera le CPPH du 26 mai 2022. Le tirage au sort sera effectué le 03 juin 2022.

Article 5 : Inscription

La date limite de réception des inscriptions est fixée au 22 mai 2022. Les inscriptions sont à adresser à l'adresse mail suivante : inscriptions.codep29.bad@gmail.com

Les clubs peuvent aussi inscrire les joueurs directement sur badnet. Ça permet d'éviter des erreurs et de vérifier la prise en comptes des inscriptions.

Le montant des inscriptions est de 8€ pour un tableau, 14€ pour deux tableaux et 18€ pour trois tableaux.

Article 6 : Forfaits et suspensions

Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur dans les meilleurs délais.

Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription, sous réserve que le motif soit légitime.

Article 7 : Pointage et absence des joueurs

Tout joueur doit **pointer** à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, **au plus tard à l'heure de convocation**. En cas de **retard**, le joueur doit **prévenir le juge-arbitre** sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Article 8 : Volants

Le volant plume officiel sera le Yonex AS 10. Les volants seront fournis par le comité pour l'ensemble des matchs.

Article 9 : Déroulé de la compétition

Les matchs pourront être annoncés avec un **maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée** par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et de l'organisateur.

Article 10 : Arbitrage

Lorsque les matchs ne sont pas arbitrés, ils se déroulent sur le principe de l'auto arbitrage. Le scoreur ne sera présent que pour afficher le score annoncé par les joueurs. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre.

Article 11 : Durant le tournoi

A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 2 minutes de préparation. Les joueurs sont tenus de communiquer le résultat à la table de marque immédiatement après la fin du match.

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès du juge-arbitre. Toute autre réclamation sera irrecevable.

Article 12 : Droits à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement, qui sera affiché dans la salle.